

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
14^e séance
tenue le
16 octobre 2000
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14^e SÉANCE

Président: M. Niculescu (Roumanie)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS ENDÉVELOPPEMENT, ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DU DÉVELOPPEMENT POUR LA QUATRIÈME DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) INTÉGRATION DES ÉCONOMIES EN TRANSITION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- c) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)
- d) DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite)
- e) APPLICATION DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci peuvent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

00-69208 (F)

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/55/SR.14
26 octobre 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

/ . . .

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL (suite) (A/55/208)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS ENDÉVELOPPEMENT, ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DU DÉVELOPPEMENT POUR LA QUATRIÈME DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/55/89-E/2000/80, A/55/209)
- b) INTÉGRATION DES ÉCONOMIES EN TRANSITION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite) (A/55/188)
- c) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/55/339)
- d) DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite) (A/55/314)
- e) APPLICATION DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite) (A/55/83-E/2000/62 et A/55/121)

1. M. SANKHDER (Inde) dit que si l'on en croit le rapport du Secrétaire général (A/155/209), aucun pays en développement n'a atteint un taux de croissance du PIB de 7 % - le but énoncé dans la Stratégie internationale de développement et le nombre de personnes souffrant de pauvreté n'a pas non plus diminué. L'endettement extérieur des pays en développement au lieu de diminuer, a augmenté de 1,4 milliards de dollars en 1990 à 2,5 milliards de dollars en 1999 et les disponibilités en ressources financières extérieures ont diminué.

2. Cette situation désastreusement inadéquate devrait s'améliorer considérablement si l'on veut que les générations futures soient libérées de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme et de la pauvreté. Sa délégation est préoccupée par le fait que, bien que le Secrétaire général ait, conformément à la résolution 54/206 de l'Assemblée générale, présenté un projet de texte relatif à une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire, les consultations requises en vue d'arrêter les modalités de l'examen et de la mise au point du projet de stratégie de développement n'ont pas encore eu lieu.

3. La Déclaration du millénaire adopté un mois auparavant a fixé des objectifs précis concernant la réduction de la pauvreté et de l'analphabétisme, la santé et d'autres domaines. La stratégie proposée devrait permettre d'atteindre ces objectifs. Il faudrait tenir compte de l'importance qui s'attache à la mobilisation de ressources à cette fin.

4. Les examens quinquennaux des conférences internationales tenues à Rio, Vienne, Le Caire, Copenhague et Beijing au cours de la dernière décennie ont tous eu lieu à un niveau élevé et ont fixé les objectifs du développement international pour les 15 premières années du millénaire. Des progrès limités ont été accomplis en direction de ces objectifs, non seulement à cause de l'absence de ressources mais aussi du manque de vigueur et d'engagement de la part de la communauté internationale.

5. La poursuite du développement durable dans les pays en développement suppose des efforts nationaux vigoureux. Son gouvernement a revu ses politiques

économiques et a introduit des réformes importantes stimulant ainsi la production et encourageant les investissements étrangers. L'Inde est maintenant parmi les 10 économies qui croissent le plus rapidement au monde et elle a pour objectif de doubler le revenu par habitant au cours des 10 prochaines années. Les efforts nationaux exigent cependant un environnement international porteur et il demande à la communauté internationale de tenir les engagements qu'elle a pris dans le domaine du commerce, de l'assistance financière, du transfert de technologie et du savoir-faire, de l'atténuation de la dette et de l'environnement.

6. Le déclin de l'aide publique au développement (APD) et le déclin des apports de capitaux à long terme aux pays en développement n'a pas eu seulement des incidences négatives sur les activités de développement mais a également eu des effets considérables sur la lutte contre la pauvreté. À l'heure actuelle, 1,2 milliards de personnes vivent avec moins d'un dollar des États-Unis par jour ; une stratégie mondiale est donc nécessaire pour régler ce problème. Bien que la croissance seule ne soit pas une panacée pour l'élimination de la pauvreté, les efforts déployés dans ce domaine en l'absence de croissance sont voués à l'échec. Les Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans la mise en œuvre des projets au niveau national et, beaucoup plus important, dans la mise en place d'un environnement international porteur dans les domaines de l'économie, du commerce et des finances, apte à promouvoir le développement des pays en développement.

7. Au moment où les pays en développement s'efforcent de s'intégrer dans l'économie mondiale, les conditions de leur intégration ont empiré. Les avantages attendus de l'Organisation mondiale du commerce en sont encore à se matérialiser et les débats ont été dominés par les préoccupations des pays industriels. Alors que beaucoup de choses ont été dites sur la nécessité d'attirer des capitaux étrangers, d'autres questions ont été à peine abordées. Même dans le secteur manufacturier traditionnel, où les pays en développement pourraient avoir un avantage comparatif, celui-ci a été neutralisé par des mesures telles que des pratiques antidumping non équitables ou l'imposition de droit de douane. Lorsque ces méthodes ne suffisent pas, des obstacles non tarifaires sous la forme de questions sociales, de nécessités écologiques ou même des exigences concernant les emballages étaient imposées. Il y a près de huit ans que le Programme des Nations Unies pour le développement a estimé le coût du manque à gagner sur les marchés perdus à environ 500 milliards par an pour les pays en développement. Même avec des estimations modestes, le coût pourrait être estimé maintenant à un niveau plus proche de 1 000 milliards de dollars soit près de 20 fois le montant réservé pour l'ADP en déclin.

8. Les droits existants sur la propriété intellectuelle et les régimes unilatéraux gênent considérablement l'accès aux technologies par les pays en développement. Les connaissances traditionnellement fondées sur la communauté dans les pays en développement sont à peine reconnus. L'Inde est elle-même le dépositaire d'une propriété intellectuelle immense qui a certainement besoin d'être protégée. Cependant, cette question ne doit pas être envisagée du point de vue des bénéfices seulement, pratique que l'OMC n'a jamais encouragé.

9. Une accélération importante de la croissance est impossible sans l'apport de ressources extérieures. Cela a été vrai pour l'Europe après la deuxième guerre mondiale et cela est vrai maintenant pour le continent africain. Les pays non alignés ont demandé aux pays développés d'atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies de 0,7 % comme aide publique au développement, en 2010 au plus tard. Si cet objectif est atteint, ce serait le résultat le plus important de la prochaine décennie. Ce qu'il faut c'est une augmentation de l'APD non un

changement d'orientation vers des propositions liées à des allocations intersectorielles de montants limités.

10. La question de la dette extérieure a atteint des proportions alarmantes et insoutenables. Comme le Secrétaire général l'a récemment déclaré, les pays industrialisés doivent prendre des mesures rapides et de plus grande ampleur pour soulager les pays pauvres des dettes qui les paralysent. L'allégement de la dette doit être également considéré comme une mesure additionnelle plutôt que comme un acte d'assistance au développement. Il faudrait s'intéresser à un cadre pour l'allégement de la dette à l'intention des pays en développement à revenu moyen.

11. Des problèmes particuliers tels que celui du SIDA en Afrique ne peuvent être traité que par des réponses ciblées. Alors qu'il est indispensable de mettre en place une stratégie VIH/SIDA mondiale, une attention particulière doit être consacrée aux programmes spéciaux de développement pour les pays les plus touchés.

12. La stratégie de développement devrait être mieux adaptée aux besoins divers et multinationaux du développement et s'appuyer sur l'assurance que les ressources nécessaires en argent, en connaissance et en technologie sont disponibles et, ce qui est le plus important, sont bien ancrées dans un environnement international porteur qui facilite l'évolution des pays en développement et la prospérité mondiale pour tous.

13. M. ŠERKŠNYS (Lituanie), prenant la parole au sujet du point 94 e) de l'ordre du jour, déclare que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée par le système des Nations Unies du Programme pour l'Habitat (A/55/83-E/2000/62) contient des propositions et des recommandations à l'intention du Conseil économique et social ; cependant, la responsabilité principale de la mise en œuvre et du suivi du programme incombe aux États Membres et à la Commission des établissements humains.

14. En Lituanie, à cause du déclin de la population et des migrations internes, le développement d'établissements humains est moins urgent que le problème d'assurer une qualité de vie adéquate aux établissements existants, en particulier dans les banlieues où des bâtiments accueillent plusieurs familles. Dans ce domaine, la densité de l'utilisation de la terre et le développement de l'infrastructure sont importants. La restitution de la propriété des terres est à son stade final en Lituanie ; environ 80 % des terres sont maintenant privées.

15. Des efforts sont maintenant déployés pour améliorer la planification urbaine et le développement de l'infrastructure. En vertu de la loi de la planification territoriale de 1995, des régulations révisées pour la planification territoriale ont été introduites et un plan complet pour le pays a été mis au point entre 1997 et 1999 ainsi qu'un plan complet pour la cité de Vilnius. Un certain nombre de mesures sont maintenant en cours pour rénover les bâtiments existants. La Banque mondiale finance un projet sur l'efficacité de l'utilisation de l'énergie qui a pour résultat une diminution marquée des coûts et de la pollution dans l'environnement.

16. La Lituanie s'efforce d'accroître la fourniture de prêts à long terme pour le logement en vue de l'achat ou de la rénovation des logements. La construction de maisons nouvelles continue à diminuer. Cependant, des changements qualitatifs importants ont lieu. Les règlements concernant la construction sont appliqués afin de répondre aux normes écologiques, hygiéniques et en matière de prévention d'incendie, conformément aux directives de l'Union européenne ; un centre d'homologation pour les produits du bâtiment a été mis en place.

/...

17. Un profil du secteur du bâtiment lituanien a été établi par la Commission économique pour l'Europe avec la participation d'experts, d'organes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales, d'autorités locales et du secteur privé. Le profil aidera son gouvernement à améliorer les résultats du secteur du logement dans le contexte de la transition vers une économie de marché. Son gouvernement a renforcé la capacité institutionnelle du Ministère de l'environnement en remettant en place les départements des services du logement et des services municipaux chargés de la politique et de la stratégie nationale en matière de construction de logement. Une loi a été adoptée au sujet des associations de propriétaires ainsi qu'une loi sur l'entretien des bâtiments est à l'étude. Une association de consultants lituaniens spécialistes de l'énergie a récemment été formée et un système d'assurance des prêts a été mis au point. La Lituanie participe activement aux travaux du bureau d'Habitat à Budapest.

18. M. ROBU (Moldova), parlant au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan et de sa propre délégation et se référant au point 94 b) de l'ordre du jour, déclare que le processus de transition n'est pas simplement un processus économique mais entraînait également des réformes du système politique et social réalisées à la fois par le gouvernement et la société civile. La majorité des réformes du marché ont des incidences sociales économiques et écologiques, ce qui entraîne l'aggravation de certains indices macro-économiques. Il est donc indispensable de tirer partie des aspects politiques de la mondialisation et de réduire ses effets négatifs. Bien que l'intensité des problèmes sociaux économiques de nombreux pays à économie en transition semble diminuer, des problèmes persistent dans certains États nouvellement indépendants, si bien que la question de l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale devient très urgente. Il faut des investissements financiers, un libre accès au marché, des meilleures conditions extérieures pour le commerce et les activités financières et économiques ; il faut également que ces pays bénéficient d'une aide publique au développement supplémentaire. Ce processus requiert un effort collectif de la part de l'ensemble du système des Nations Unies.

19. Il y va de l'intérêt de tout le monde que les pays à économie en transition soient effectivement intégrés dans l'économie mondialisée. Les Nations Unies pourraient jouer un rôle majeur dans ce domaine. Le rapport du Secrétaire général (A/55/188) décrit les activités réalisées par diverses institutions des Nations Unies pour fournir des conseils politiques et une coopération technique aux pays à économie en transition.

20. Afin d'obtenir un développement économique durable et d'éliminer les barrières commerciales et les politiques discriminatoires dans le commerce international, le système de partenariat et les relations commerciales multilatérales entre les pays à économie en transition, les pays développés et les organisations et institutions internationales doivent être améliorés ; les Nations Unies devraient jouer un rôle majeur dans l'appui et la coordination de ces efforts.

21. Les pays au nom duquel il parle sont activement impliqués dans la coopération régionale et internationale. Le développement de l'intégration économique avec l'Union européenne et avec les pays d'Europe centrale et orientale constitue l'une des priorités les plus importantes. Beaucoup d'activités sont réalisées en étroite coopération avec des groupes sous-régionaux et des initiatives telles que la création de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, qui constituent l'avant-garde du mouvement. Ces pays s'efforcent actuellement de résoudre leurs problèmes en tant que partenaires. Leurs priorités principales en matière de coopération concernent la mise en place de conditions favorables à la croissance économique,

la poursuite du développement d'un corridor de transport et de communication sûr et efficace entre l'Europe, le Caucase et l'Asie et l'intensification des relations commerciales mutuellement bénéficiaires sur la base des principes du libre échange.

22. M. WANYONYI (Kenya) se référant au point 94 e) de l'ordre du jour, dit que son Gouvernement se félicite de la nomination d'un Directeur exécutif à plein temps pour le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Après la cure de jouvence et la réforme des trois dernières années, le Centre gagne progressivement la confiance des États qu'il sert.

23. En dépit des efforts déployés en Afrique au cours des quatre dernières années, un certain nombre de facteurs réduisent l'incidence des programmes et des activités. Les modifications économiques mondiales ont entraîné une diminution des dépenses publiques, qui a entraîné à son tour un accroissement du chômage et de la pauvreté et des catastrophes naturelles ont causé des souffrances indicibles car les pays africains n'ont pas la capacité nécessaire pour prévenir, se préparer, atténuer et réagir. Les conflits armés et les mouvements de réfugiés au-delà des frontières ont également désorganisé les systèmes de construction d'abris ainsi que le développement dans les pays touchés ; il importe de résoudre les conflits et d'opérer une médiation en Afrique afin d'ouvrir la voie à un développement durable ; les efforts de pacification en cours devraient être encouragés et appuyés.

24. Au niveau national, la demande d'abris dépasse de beaucoup l'offre ce qui entraîne des conditions de logement médiocres aussi bien dans les régions urbaines que dans les régions rurales, des bâtiments surpeuplés, des taudis et le développement des établissements non officiels. Il faut mettre l'accent sur la construction de logement à bon marché et la promotion d'activités génératrices de revenus afin de régler ce problème.

25. Le processus préparatoire en cours et la session extraordinaire fourniront une possibilité d'examiner les résultats, de déterminer les défis et d'élaborer des stratégies prospectives pour l'application du programme pour l'Habitat. Il est très important que tous les partenaires participent pleinement à la session extraordinaire pour la mise en œuvre et la surveillance ; il importe aussi qu'il y ait un renforcement de la coopération internationale, de la formation de capacités et de transferts de technologie. La communauté internationale doit honorer les engagements pris par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

26. L'existence d'un financement suffisant et prévisible pour Habitat est une question vitale pour la revitalisation, le renforcement et la reconstruction du Centre. Sa délégation demande donc au Secrétaire général d'accroître l'allocation sur le budget ordinaire consacrée au Centre pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Sa délégation demande des éclaircissements en ce qui concerne le gel du poste de Sous-Secrétaire général d'Habitat, ce qui a pour résultat que le seul poste disponible pour le Directeur exécutif est celui de Secrétaire général adjoint.

27. Le système de répartition des tâches est indispensable à la mise en œuvre coordonnée du Programme d'Habitat et devrait devenir opérationnel. Son Gouvernement se félicite du partenariat entre Habitat et la Banque mondiale par l'intermédiaire de l'Alliance des villes et son plan d'action, les "Villes sans taudis". Ce mécanisme de collaboration devrait permettre à Habitat de continuer à jouer son rôle normatif utilisant la compétence déjà disponible.

28. M. BALAREZO (Pérou) dit que son pays appuie la stratégie contenue dans le programme d'Habitat. Les politiques nationales pour un développement durable des établissements humains devraient être fondées sur la participation et la décentralisation adaptée au besoin particulier des divers pays. Il faut aussi avoir une meilleure transparence dans les gouvernements municipaux pour éliminer la corruption et tirer le maximum des ressources possibles pour l'auto-assistance. Il importe de reconnaître le rôle important du secteur public dans ce domaine. La sécurité de jouissance constitue l'un des éléments les plus importants de la politique en matière d'habitation dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les efforts déployés par son gouvernement dans les régions rurales et urbaines ont bénéficié à de nombreuses familles pauvres.

29. De l'avis de sa délégation, c'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité de la politique en matière de logement et de développement urbain. Le Pérou a bénéficié de la coopération internationale dans ce domaine et il est un participant actif de l'initiative de la Banque mondiale pour "les Villes sans taudis". Sa délégation attend avec impatience la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale pour renouveler son engagement lors du Programme d'Habitat et de la Déclaration du millénaire.

30. M. HOVANNISYAN (Arménie) félicite le Secrétaire général pour son rapport plein d'information sur l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale (A/55/188). La mondialisation et les technologies informatiques sont devenues les moteurs de la croissance économique et ont permis même à de petits pays sans littoral comme le sien de profiter de l'accès aux marchés mondiaux. Dans l'environnement actuel de mondialisation, cependant, de nombreuses questions nationales et régionales deviennent des défis mondiaux qui ne peuvent être relevés que par des efforts coopératifs.

31. Nombre d'économies en transition ont réalisé des changements impressionnants, mais même dans les pays où des progrès considérables ont été accomplis, il y a toujours besoin de ressources pour renforcer la démocratie, le respect des droits des minorités et l'État de droit. Une bonne gestion des pouvoirs publics a été un thème central des débats sur le développement au niveau mondial et c'est la clef de la transition à un marché libre et à la décentralisation.

32. L'Arménie a déployé des efforts pour créer un climat macro-économique favorable. Son économie a commencé à manifester une croissance progressive et l'inflation a été contrôlée. Elle continue cependant à compter sur une assistance financière extérieure pour couvrir un déficit budgétaire important et un déficit des comptes courants. Sa balance commerciale souffre des moyens de transport et de communication médiocres et de son éloignement relatif en tant que pays sans littoral. Cette isolation est aggravée par un blocus de ses itinéraires de transport, qui empêche les échanges commerciaux d'atteindre leur potentiel.

33. L'Arménie milite en faveur de la coopération économique régionale et appuie les activités de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, la Communauté d'États indépendants, les commissions régionales des Nations Unies et l'Union européenne. Elle est confiante qu'une telle coopération l'aidera à résoudre les problèmes de la période de transition et facilitera l'intégration dans l'économie mondiale et le commerce mondial.

34. M. SHIKHALIYEV (Azerbaïdjan) dit que sa délégation appuie pleinement la déclaration du représentant de la Moldova. Il a soigneusement étudié le rapport sur l'assistance au pays aux économies en transition et il apprécie les efforts des Nations Unies en leur faveur. Cependant, ces pays qui passent par le stade

le plus difficile de leur développement ne reçoivent pas toujours suffisamment d'attention et de compréhension de la part de la communauté internationale. La mondialisation devrait leur ouvrir de nouvelles possibilités mais peut également avoir des conséquences négatives pour leurs économies. L'Organisation des Nations Unies devrait leur fournir une assistance pour prévoir et prévenir les incidences négatives de la mondialisation.

35. Les investissements étrangers sont un domaine important où la communauté internationale peut aider les économies en transition. Grâce à de tels investissements, surtout à long terme, ces pays bénéficieront du transfert des technologies, du savoir-faire et de l'expérience. Son gouvernement attache une grande importance à la mise en place d'un climat favorable aux investissements étrangers et travaille à mettre au point un cadre juridique pour protéger ces investissements et compléter le processus de privatisation et de réforme des systèmes bancaires et financiers. L'Azerbaïdjan a connu quelques succès dans ce domaine mais les conflits en cours au Nagorny-Karabakh l'empêchent d'atteindre son potentiel complet. Un règlement final de ce conflit et le retour dans leurs foyers de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées aiderait à attirer les investissements étrangers tant au niveau national qu'au niveau régional.

36. Les pays à économie en transition coopèrent au développement de leur infrastructure de transport et de communication à l'aide de projets visant à améliorer les transports de pétrole de la région de la mer Caspienne, à remettre en état la Route de la soie et à satisfaire leurs besoins en communication grâce au satellite "Silksat".

37. l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont un rôle important à jouer dans l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale. Sa délégation appuie les efforts du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Europe et du PNUD dans les domaines de l'infrastructure, du développement du libre échange, de l'établissement d'un cadre normatif pour les investissements étrangers et des services informatiques. Il reconnaît également l'œuvre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans l'atténuation de la pauvreté et la stabilisation économique ainsi que les programmes de réforme.

38. M. POPOV (Bélarus) dit que bien qu'ils aient fait des efforts concrets en direction de la stabilisation macro-économique et financière et également de la croissance économique, les États à économie en transition payent un prix social élevé pour leurs réformes économiques. Le Bélarus réalise systématiquement son modèle de développement national afin d'obtenir une économie de marché orientée vers la société, qui combine l'initiative privée et la concurrence avec un rôle actif pour l'État dans le processus de réforme, afin de lier l'efficacité économique avec un niveau élevé de protection sociale des citoyens.

39. Les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies devraient continuer à fournir une coopération technique et des services consultatifs aux États à économie en transition afin de consolider l'évolution macro-économique qui a déjà eu lieu dans ces pays. Cette coopération devrait être axée sur une meilleure intégration des pays à économie en transition dans le commerce international et dans l'économie mondiale dans son ensemble ; sur une amélioration de leur potentiel institutionnel et juridique afin de créer un climat porteur pour les investissements ; et sur la création des conditions favorables pour permettre aux États à économie en transition d'utiliser les technologies informatiques et de communication dans l'intérêt du développement et d'intégrer avec succès ces pays dans l'économie mondiale fondée sur les connaissances. À cet égard, il note particulièrement les activités

réalisées par le PNUD et la CNUCED dans la mise en œuvre de la résolution 53/179 de l'Assemblée générale.

40. Dans le même temps, il espère que ces institutions continueront à aider les pays intéressés à économie en transition dans leurs négociations pour adhérer à l'Organisation mondiale du commerce.

41. Le développement progressif de la coopération avec les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods aiderait à résoudre le problème de l'intégration effective des pays à économie en transition dans l'économie mondiale. Cette tâche devrait être envisagée dans le cadre de l'objectif plus général du renforcement de la coopération entre le système de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

42. Le Bélarus apprécie les contributions de la Commission économique pour l'Europe pour le développement de la coopération mutuellement avantageuse dans la région, notamment les projets de coopération technique pour les États intéressés à économie en transition et aussi le développement de la coopération interrégionale dans divers secteurs de l'économie du commerce et des investissements.

43. Finalement, il déclare que les gouvernements, les organisations et la communauté internationale dans son ensemble doivent travailler pour créer des conditions internes et externes favorables pour une croissance économique progressive et un développement réussi, durable et orienté vers la société pour tous les États.

44. M. ÖSTÜRK (Turquie) dit que son pays attache une grande importance au succès du Programme d'Habitat et est prêt à jouer un grand rôle dans les activités visant à promouvoir un abri adéquat pour tous et un développement urbain durable ainsi que dans la campagne mondiale pour la sécurité de la propriété et une bonne gestion des affaires urbaines.

45. Le Forum d'Habitat turc (une version élargie du Comité national préparatoire pour la conférence d'Habitat II) a déjà commencé à préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Habitat. Il a examiné les questions principales de ce programme au niveau national et a décidé en outre d'organiser un atelier sur la gestion des catastrophes du fait de la dévastation et des souffrances causées par les deux grands tremblements de terre qui se sont produits dans le pays en 1999.

46. Son gouvernement continuera à appuyer les objectifs et activités d'Habitat pour la création de meilleurs établissements humains pour les nouvelles générations du XXI^e siècle.

47. Mme GIRTEL (Canada) dit que sa délégation se félicite du rapport du Directeur général de l'UNESCO sur le développement culturel (A/55/339) car elle souhaite profiter de chaque possibilité de souligner le rôle vital de la culture dans le développement des sociétés créatives, prospères et cohérentes. Son gouvernement a annoncé une politique visant à créer un instrument international sur la diversité culturelle, conformément à la notion du Plan d'action de Stockholm selon lequel les biens et services culturels ne devraient pas être traités comme d'autres formes de marchandises et il a participé récemment à une réunion des ministres de la culture de divers pays où une décision a été prise pour mettre en valeur un tel instrument international en vue de promouvoir de nouvelles manières de favoriser la diversité de l'expression et de l'identité culturelle.

48. Son Gouvernement encourage également les débats sur le développement culturel et l'importance des politiques culturelles pour le développement dans diverses organisations internationales, notamment l'Organisation commerciale mondiale, l'Organisation des États américains et le Groupe des huit.

49. L'UNESCO a été un partenaire capital dans les efforts du Canada concernant le développement culturel et la diversité culturelle et le Canada a été activement impliqué dans les efforts récents de l'UNESCO pour créer un réseau international d'observatoires sur la politique culturelle. Un tel réseau faciliterait la dissémination de l'information sur les politiques culturelles et appuierait les efforts locaux et internationaux pour promouvoir la culture en tant qu'élément vital du développement.

50. Finalement, sa délégation appuie la prochaine Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le cadre de ses efforts généraux pour promouvoir la diversité culturelle et le développement culturel.

La séance est levée à 11 h 40.